

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ SAE 0W-30 FE

Huile moteur synthétique

Code du produit : 907851

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

SDS@valvolineglobal.com

Société KRAUTLI (SCHWEIZ) AG

> **BADENERSTRASSE 41** 8104 WEININGEN

Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol, Magnesium carbonate fumarate hydroxide,

monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate

complexes.

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

	1		T
Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 25 - < 40
DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED	68037-01-4 500-183-1 01-2119486452-34- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 25 - < 40
LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED	72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 5 - < 10
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	64742-65-0 265-169-7 649-474-00-6 01-2119471299-27- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM)	64742-70-7 265-174-4 649-477-00-2	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Distillates (petroleum), solvent- dewaxed light paraffinic	64742-56-9 265-159-2 649-469-00-9	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched)	36878-20-3 253-249-4 01-2119488911-28- xxxx	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'- DIISOOCTYL ESTER, ZINC SALT	28629-66-5 249-109-7 01-2119953278-28- xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
C14-16-18 Alkyl phenol	Non attribuée 01-2119498288-19- xxxx	Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Foie)	>= 0,1 - < 0,5
Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13)	252312-98-4	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B;	>= 0,1 - < 0,25



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

benzene sulfonate,	H317	
monopolybutenylbenzene sulfonate	Aquatic Chronic 3;	
complexes	H412	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

gaz carbonique et monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rincage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED	68037-01-4	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre			



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

de lésions du foetus.

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOOCTYL ESTER, ZINC SALT	Station de traitement des eaux usées	3 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,21 mg/kg
	Sédiment marin	0,021 mg/kg
	Sol	0,04 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Protection des mains

Matériel Délai de rupture

Épaisseur du gant

Directive

Flacon pour le rincage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

néoprène, caoutchouc nitrile

>= 240 min >= 0.35 mm

L'équipement doit être conforme à l'EN 374

: Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux Remarques

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de

la matière sont des valeurs standards! Le temps de

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est Protection respiratoire

normalement nécessaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide Couleur ambre Odeur huileux

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point d'écoulement < -45 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 350 °C

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair 224 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de

décomposition

Donnée non disponible

pН Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique 50,4 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Solubilité dans d'autres Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Densité : 0,8455 gcm3 (15,6 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

cutanée

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

cutanée Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

cutanée

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,53 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

cutanée Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Résultat : Légère irritation passagère

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Résultat : Irritation de la peau

C14-16-18 Alkyl phenol:

Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Résultat : Légère irritation passagère

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Résultat : Corrosif

C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Basé sur des produits similaires



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Composants:

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode : OPPTS 870.2600



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

C14-16-18 Alkyl phenol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles : Foie

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

: EL50 (Les algues): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC 10 mg/l

Espèce: Poisson

NOEC: 10 mg/l

Espèce: Invertébrés aquatiques

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

aquatiques

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): >

algues/plantes aquatiques 1.000 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOELR: 125 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOELR: >= 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 14 ir

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEL: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 ir Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

milieu aquatique

Toxicité chronique pour le

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

CATALYTIC DE WAXED HEAVY PARAFFINIC OIL (PETROLEUM):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Toxicité pour les poissons LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEL: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 600

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aguatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut

être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

DITHIOPHOSPHORIC ACID, O,O'-DIISOOCTYL ESTER, ZINC SALT:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 510 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

: CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 410 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

: NOEC: 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2;

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100

ma/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

aquatique

Toxicité chronique pour le : Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

milieu aquatique

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 94.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 50 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 14

mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOELR 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour

les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long t



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 - 4 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 31 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Avis d'expert

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 23 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

 $\log Pow: > 6.5$

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Coefficient de partage: n-

: $\log Pow: > 7.5$

octanol/eau

C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n-

: $\log Pow: > 7,2$

octanol/eau

Magnesium carbonate fumarate hydroxide, monoalkyl(C10-13) benzene sulfonate, monopolybutenylbenzene sulfonate complexes:

Coefficient de partage: n-

: $\log Pow: > 5.1 (20 °C)$

octanol/eau

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

DSL Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI Listé ou en conformité avec l'inventaire

Listé ou en conformité avec l'inventaire **PICCS**

IECSC N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

H304

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

	voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. Danger par aspiration Eye Dam. Lésions oculaires graves

Skin Irrit. Irritation cutanée



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation. l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: 000000126048



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 0W-30 FE Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 23.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR